



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/577  
18 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**488ème séance plénière**

PC Journal No 488, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION No 577**  
**CONFERENCE OSCE-JAPON 2004 SUR LA RECHERCHE DE**  
**MOYENS DE PREVENIR LES CONFLITS DANS LA NOUVELLE**  
**SITUATION DE SECURITE — MECANISMES EUROPEENS**  
**DE SECURITE ET SECURITE EN ASIE**

Tokyo, 15 — 16 mars 2004

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie,

- Décide de tenir la Conférence OSCE-Japon 2004 sur la recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité — mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie ;
- Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, qui figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION  
DE LA CONFERENCE OSCE-JAPON 2004 SUR LA RECHERCHE  
DE MOYENS DE PREVENIR LES CONFLITS DANS LA NOUVELLE  
SITUATION DE SECURITE — MECANISMES EUROPEENS  
DE SECURITE ET SECURITE EN ASIE**

Tokyo, 15 — 16 mars 2004

Conférence coorganisée par le Ministère des affaires étrangères du Japon  
et  
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

**I. Ordre du jour**

**Lundi 15 mars 2004**

9 h 30 - 10 heures Séance d'ouverture

Coprésidents : Représentant du Président en exercice de l'OSCE  
Représentant du pays hôte

**Allocutions d'ouverture**

- **Représentant du pays hôte**
- **Représentant du Président en exercice de l'OSCE**
- Ambassadeur Jan Kubis, Secrétaire général de l'OSCE

Allocution liminaire de Mme Yoriko Kawaguchi, Ministre des affaires étrangères du Japon

10 heures - 10 h 15 Pause café

10 h 15 - 12 h 15 Séance 1 : Pratiques actuelles de l'OSCE et sécurité en Asie

Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire pour la coopération  
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs :

OSCE  
Partenaire pour la coopération  
Organisations internationales/établissements universitaires

12 h 15 - 13 h 45 Déjeuner

14 heures - 15 h 45 Séance 2 : Combattre le terrorisme international — Etudes de cas et perspectives en Europe et en Asie, notamment question de la prolifération des armes de destruction massive

Modérateur : Ambassadeur d'un Etat participant de l'OSCE  
Rapporteur : Représentant d'un partenaire pour la coopération

Orateurs :

OSCE  
Partenaire pour la coopération  
Organisations internationales/établissements universitaires

16 h 15 - 16 h 45 Pause café

16 h 45 - 17 h 30 Débat

### **Mardi 16 mars 2004**

9 h 30 Séance 3 : Faire face aux défis pour la sécurité résultant du trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes légères et de petit calibre — Etudes de cas et perspectives en Europe et en Asie

Modérateur : Ambassadeur d'un partenaire pour la coopération  
Rapporteur: Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs :

OSCE  
Partenaire pour la coopération  
Organisations internationales/établissements universitaires

11 heures - 11 h 15 Pause café

11 h 15 Débat

11 h 45 - 12 h 30 Séance récapitulative

Coprésidents : Représentant du Président en exercice de l'OSCE  
Représentant du pays hôte

Rapports des Rapporteurs des séances 1 à 3  
Résumé de la Présidence

Remarques de clôture  
Représentant du Président en exercice de l'OSCE  
Représentant du pays hôte

12 h 30 Fin de la Conférence

## **II. Participation**

Les Etats participants de l'OSCE seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Union africaine, Forum régional de l'ANASE, Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Organisation du Traité sur la sécurité collective, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Organisation de coopération économique, Communauté économique euro-asiatique, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, Groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, Comité international de la Croix-Rouge, Cour pénale internationale, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale pour les migrations, Ligue des Etats arabes, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération de Shanghai, Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Des représentants des membres du Forum régional de l'ANASE peuvent participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations peuvent également être invités par le pays hôte.

Des représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence, conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

## **III. Calendrier et autres modalités d'organisation**

La Conférence commencera le 15 mars 2004 à 9 h 30 (séance d'ouverture) et se terminera le 16 mars 2004 à 12 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE et par un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Le règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias.

La Conférence se tiendra au Ministère des affaires étrangères à Tokyo (Japon).

La langue de travail sera l'anglais.

Le transport entre l'hôtel (les hôtels) et le lieu de la Conférence, ainsi qu'aux réceptions en soirée et le retour à l'hôtel (aux hôtels) seront assurés par le pays hôte.